

ÉDITORIAL

IL EST ENCORE TEMPS DE RECRUTER UN APPRENTI DANS VOTRE ENTREPRISE !

Faire entrer un jeune en contrat d'apprentissage dans votre entreprise, c'est avant tout lui offrir la possibilité d'acquérir un diplôme, des compétences professionnelles et de le former aux méthodes, pratiques et valeurs de votre entreprise. Sur le long terme, c'est également le préparer à une éventuelle intégration au sein de l'équipe pour en faire un collaborateur ayant adopté vos habitudes de travail et portant un regard neuf sur votre activité.

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a fait évoluer le régime du contrat d'apprentissage. Il simplifie les conditions d'exécution du contrat et ses modalités de rupture (pour les contrats conclus depuis le 1^{er} janvier 2019).

Des aides financières sont également possibles pour les entreprises de moins de 250 salariés pour la conclusion de tout contrat d'apprentissage visant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle équivalent au plus au baccalauréat. Elles sont fixées à :

- 4 125 € pour la première année d'exécution du contrat d'apprentissage ;
- 2 000 € pour la deuxième année ;
- 1 200 € pour la troisième année.

Si le contrat d'apprentissage excède trois ans, le montant de l'aide est fixé à 1 200 €.

Lors d'appels d'offres publics ou privés, certains maîtres d'ouvrage définissent souvent des critères de sélection d'entreprises qui prennent en considération la politique globale de l'entreprise en matière de formation et d'insertion professionnelle des jeunes apprentis

»» LISTE DES CFA DE LA PROFESSION

CFA Couverture-Plomberie
Maximilien Perret
www.maxp.fr

CFA Delépine
www.cfadelepine.fr

CFA du Bâtiment
Saint Lambert Formation
www.cfa-btp.org

CFA de la Miroiterie
formap@wanadoo.fr

L'EA Campus Gennevilliers
www.ecole-lea.fr

GESTES Formation
www.gestes-formation.fr

BTP CFA
www.btpcfa-iledefrance.fr

pendant l'exécution du marché. L'apprentissage permet donc de valoriser son offre dans le cadre d'un marché.

Dans l'hypothèse où vous seriez à la recherche d'un apprenti, notre Profession s'est organisée pour offrir à nos entreprises des possibilités de recrutement en apprentissage grâce aux liens que la Fédération entretient avec les CFA (Centres de formation d'apprentis) de notre territoire. Alors n'hésitez plus, l'apprentissage c'est l'avenir de nos entreprises et la préservation de nos métiers ! ▶



Bertrand DEMENOIS
Vice-président en charge de l'apprentissage et de la formation continue

FFB GRAND PARIS
CHAMBRES ET SYNDICATS PROFESSIONNELS

Sommaire



■ AGENCE DE GARANTIE DES SALAIRES p. 02 Taux de la cotisation

À compter du 1^{er} juillet 2019, le montant de la cotisation AGS demeure fixé à 0,15 %.

■ RESSOURCES HUMAINES p. 02 Nouveau congé de paternité en cas d'hospitalisation d'un enfant

Depuis le 1^{er} juillet 2019, un nouveau congé de paternité d'une durée de 30 jours maximum est prévu en cas d'hospitalisation immédiate de l'enfant.

■ RÉFORME DU CODE DE COMMERCE p. 03 Nouveautés en matière de facturation

À compter du 1^{er} octobre 2019, de nouvelles règles de facturation s'appliquent.



■ COULISSES DU BÂTIMENT p. 03 Découvrir les métiers du Bâtiment

Des entreprises adhérentes à la FFB Grand Paris ouvrent exceptionnellement les portes de leurs chantiers jeudi 10 et vendredi 11 octobre, dans le cadre de la 17^{ème} édition des Coulisseries du Bâtiment.

■ SANTÉ AU TRAVAIL

Des clés pour mieux vivre sa vie de chef d'entreprise

La santé des dirigeants de PME est un domaine à part que les sciences sociales, humaines et médicales ont très peu étudié. Dans le stress comme dans la satisfaction, les dirigeants vivent des émotions intenses et leur santé a souvent des liens étroits avec celle de l'entreprise. Depuis 10 ans, l'observatoire AMAROK, une équipe de chercheurs fédérée par Olivier Torrès, professeur des Universités, étudie la santé physique et mentale des dirigeants de PME. Une grande conférence d'Olivier Torrès « Mieux vivre sa vie de chef d'entreprise » est proposée aux adhérents des Chambres Syndicales du Grand Paris le 1^{er} octobre de 18h à 20h, salle Pradeau. Ce sera également l'occasion de présenter les check-up médicaux du CIEM (Centre interprofessionnel études et examens médicaux). Les invitations seront adressées aux adhérents par chaque Chambre Syndicale partenaire de cet événement. ►



■ AGENCE DE GARANTIE DES SALAIRES

Taux de la cotisation

À compter du 1^{er} juillet 2019, le montant de la cotisation AGS demeure fixé à 0,15 % calculée à partir des rémunérations servant de base au calcul des contributions d'assurance chômage, dans la limite de 13 508 € (correspondant à 4 fois le plafond mensuel de la Sécurité sociale).

Cette cotisation, exclusivement patronale, assure les salariés contre le risque de non-paiement des salaires en cas de procédure de redressement ou de liquidation judiciaire. ►

►► CONTACT • CONSEIL EN DROIT SOCIAL • 01 40 55 11 10

■ RÉNOVACTIF

Les inscriptions pour la seconde session du parcours de formation sont lancées !



L'Association RÉNOVACTIF, portée par la FFB Grand Paris et 16 de ses Chambres Syndicales, accompagne les entreprises sur les marchés de la rénovation énergétique.

Après une première session de la formation « promouvoir et vendre une offre de rénovation énergétique globale » lancée en février 2019, une deuxième commence début octobre 2019.

13 participants se sont engagés dans ce parcours lors d'une première session réussie. Il s'agit d'entreprises de toutes tailles et de tous métiers désirant acquérir des outils et des méthodes transverses pour proposer une offre de rénovation énergétique globale et performante à leurs clients. Si vous êtes intéressés pour rejoindre les Rénov'acteurs, nous vous convions à un petit-déjeuner d'information le 26 septembre de 8h30 à 10h30 ([inscrivez-vous](#)). Pour plus d'informations vous pouvez consulter la [plaquette de la formation](#). ►

►► CONTACT • AUBIN GERGAUD
gergauda@grandparis.ffbatiment.fr • 01 40 55 10 57



■ RESSOURCES HUMAINES

Nouveau congé de paternité en cas d'hospitalisation d'un enfant

Depuis le 1^{er} juillet 2019, un nouveau congé de paternité d'une durée de 30 jours maximum est prévu en cas d'hospitalisation immédiate de l'enfant, après la naissance, dans une unité de soins spécialisés. Ce congé est distinct du congé de paternité de 11 jours. Ce congé est ouvert au père, au conjoint de la mère ou la personne liée à elle par un PACS ou vivant maritalement avec elle. Toutes ces per-



sonnes sont éligibles au congé de paternité supplémentaire, sans condition d'ancienneté préalable. Il est pris dans les quatre mois suivant la naissance de l'enfant. Le salarié bénéficiant de ce congé en informe son employeur, sans délai, en lui transmettant un document justifiant de l'hospitalisation de l'enfant. Ce congé est indemnisé par la Sécurité sociale dans les mêmes conditions que le congé de paternité fixé à 11 jours. ►

►► CONTACT • CONSEIL EN DROIT SOCIAL • 01 40 55 11 10

■ CONSTRUIRE

L'expression de nos actions #4

Dans la 4^{ème} vidéo de notre série Construire, Jean-Pierre Gutel, président de FFB Artisans Grand Paris nous présente les services de l'association. Frédéric Géraldes, chef d'entreprise, nous fait part de son expérience d'adhérent et des avantages qu'il en retire. ► [Voir la vidéo](#)

►► CONTACT • DIRECTION DE LA COMMUNICATION
contact@grandparis.ffbatiment.fr • 01 40 55 10 20



■ COULISSES DU BÂTIMENT

10 et 11 octobre : découvrir les métiers du Bâtiment



Des entreprises adhérentes à la FFB Grand Paris ouvrent exceptionnellement les portes de leurs chantiers jeudi 10 et vendredi 11 octobre, dans le cadre de la 17^{ème} édition des Coulisses du Bâtiment. L'objectif de cet événement est de susciter des vocations auprès des jeunes et de les inciter à rejoindre nos filières de formation. Le jeudi, l'événement sera dédié aux prescripteurs d'orientation afin de leur présenter les métiers, les formations et les opportunités de carrières de la Profession. Le vendredi, près de 10 chantiers feront découvrir les Coulisses du Bâtiment à 3000 collégiens, lycéens et étudiants. Les entreprises animeront les visites guidées des chantiers et proposeront des ateliers de découverte. Les CFA seront présents sur les chantiers pour parler des nombreuses formations proposées dans

notre secteur. Retrouvez la liste exhaustive des sites et horaires d'ouverture sur www.grandparis.ffbatiment.fr ►

»» CONTACT • DIRECTION DE LA COMMUNICATION • contact@grandparis.ffbatiment.fr • 01 40 55 10 20

■ RÉFORME DU CODE DE COMMERCE

Nouveautés en matière de facturation

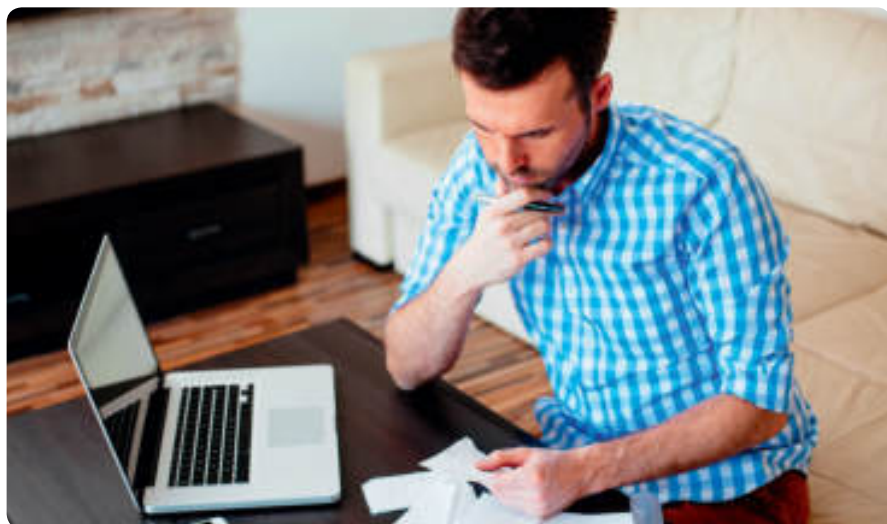
A compter du 1^{er} octobre 2019, de nouvelles règles de facturation s'appliquent. Outre les mentions déjà existantes, le nouvel article L. 441-9 du Code de commerce, issu de l'ordonnance du 24 avril 2019, prévoit deux mentions supplémentaires obligatoires à mentionner sur les factures :

- l'adresse de facturation, si elle est différente de l'adresse du client professionnel (notamment lorsque le service de traitement de la facture n'est pas situé au siège du client professionnel) ;

- le numéro de bon de commande, lorsqu'il a été préalablement établi par le client professionnel (dans le but de permettre à ce dernier de traiter plus rapidement la facture en faisant un lien avec le bon de commande qui a entraîné la facturation).

En cas de manquement aux dispositions relatives à la facturation, l'amende pénale est remplacée par une amende administrative. Pour plus d'informations, se référer à la circulaire [DAEJ n°48 du 11 juin 2019](#). ►

»» CONTACT • ASSISTANCE JURIDIQUE • 01 40 55 10 71



■ PETIT-DÉJEUNER D'INFOS GESTES

SCI et contrats de capitalisation



Que vous soyez chefs d'entreprise ou artisans, TPE ou PME, préparer sa retraite est une question qui se pose inévitablement à un moment ou à un autre. La constitution d'un patrimoine peut être une réponse.

Aussi, afin d'aider les dirigeants à anticiper et réfléchir à cette question, GESTES propose un petit-déjeuner d'information sur ce sujet. Comment constituer un patrimoine ? Pourquoi créer une SCI ? Comment utiliser une SCI ? Comment en générer des revenus ? Comment réaliser la succession ou la transmission ? Quelle fiscalité attachée ? Tels sont les thèmes qui seront abordés à cette occasion par l'animateur de cet atelier, Romain Henry, conseiller grand compte régional à la SMABTP Vie. Rendez-vous le jeudi 19 septembre 2019 à 8h30 dans les locaux de la FFB Grand Paris (10 rue du Débarcadère - Paris 17). ►

»» CONTACT ET INSCRIPTION • EVELYNE BARLERIN
barlerine@gestes.ffbatiment.fr • 01 40 55 11 98



■ CLUB PME DE LA CSEEE

Les clauses, on en cause

Les clauses sociales d'insertion se rencontrent de plus en plus souvent sur les marchés et la pratique va s'accélérer avec le Grand Paris. Comment les gérer efficacement et avec quel appui ? Le Club PME de la CSEEE organise le 17 octobre une réunion spéciale sur ce thème avec le témoignage d'un chef d'entreprise adhérent, un avocat et l'association Emploi mission action. ►

»» CONTACT • XAVIER HORNING
xavier.horning@cseee.fr

■ CESAME

Une nouvelle identité pour la Chambre parisienne de métallerie



Lors de son assemblée générale du 20 juin dernier, la Chambre Professionnelle de Métallerie et Serrurerie du Grand Paris est devenue « CESAME - Les Serruriers Métalliers du Grand Paris ». Ce changement de nom s'inscrit dans une volonté de penser l'avenir du métier en renouvelant d'abord son identité. Cette nouvelle identité, qui ouvre le champ des possibles en termes d'actions, sera déployée tout au long de l'année. ►

»» CONTACT • CESAME • 01 40 55 13 00

■ CONDUCTEUR DE TRAVAUX EN MENUISERIE

Déjà la 6^{ème} promotion

Responsable de la gestion, de l'organisation et du suivi de chantiers, le conducteur de travaux en menuiserie doit avoir le sens des responsabilités et posséder une bonne connaissance du métier. Il doit également faire preuve de rigueur, d'organisation et avoir les qualités nécessaires à l'animation d'une équipe.

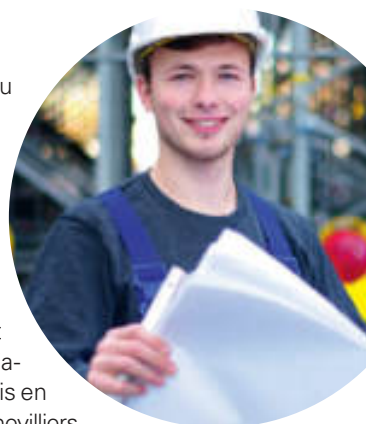
Le Certificat de qualification professionnelle (CQP) « Conducteur de travaux en menuiserie de bâtiment et d'agencement » est un titre professionnel créé à l'initiative de la Chambre des Professionnels du Bois. Il est mis en œuvre depuis septembre 2013 par L'ÉA Campus de Gennevilliers.

Les cinq promotions sorties à ce jour comptent au total 44 certifiés, dont 4 femmes.

La sixième promotion (2019-2020) démarre sa formation en alternance ce lundi 9 septembre et ses effectifs seront clos fin septembre. Les entreprises souhaitant faire bénéficier de cette formation à un de leurs salariés en poste doivent donc contacter au plus vite la Chambre des Professionnels du Bois.

Les 7 certifiés de la promotion Jean-Claude Gilet (2018-2019) recevront leurs certificats ce mercredi 11 septembre, à 17 h 30, à Gennevilliers. Tous les professionnels sont invités à venir féliciter les jeunes certifiés. ►

»» CONTACT • CHAMBRE DES PROFESSIONNELS DU BOIS • contact@cpb.ffbatiment.fr • 01 40 55 14 55



■ MÉTALLERIE

10^{èmes} Assises : un succès renouvelé

9 ateliers thématiques, 1 plénière, 250 participants, voici la recette qui a fait le succès de la dernière édition des Assises de la Métallerie. Les métalliers se sont donné rendez-vous début juillet pour leur rencontre professionnelle annuelle. Si les locaux de la FFB Grand Paris se prêtaient parfaitement à l'événement,

le contenu proposé a également plu aux participants venus de toute la France. Façades innovantes, mise en œuvre des produits verriers, gestion des achats, formation, attirer et fidéliser ses collaborateurs... autant de sujets variés qui ont été proposés aux métalliers. ►

»» CONTACT • UNION DES MÉTALLIERS • 01 40 55 13 00



■ IDFO-TIC

Se préserver du numérique toxique

La révolution numérique ouvre de nouveaux horizons, mais peut être également très déstabilisante pour nos métiers : automatisation des tâches et disparition massive des emplois, transformation des métiers de la chaîne de valeur par le BIM, smart cities déshumanisées, développement des intermittents du Bâtiment... IDFO-TIC organise en partenariat avec la CSEEE une conférence avec le philosophe Bernard Stiegler. L'occasion de s'interroger sur la toxicité des technologies et la nécessité d'un new deal pour préserver notre humanité. Sur invitation uniquement. ►

»» CONTACT • CSEEE • 01 40 55 14 00

la lettre 
du dix
N°335 | Septembre 2019

FFB GRAND PARIS

10 rue du Débarcadère - 75852 Paris Cedex 17
TÉL. 01 40 55 10 00

E-MAIL contact@grandparis.ffbatiment.fr

SITE www.grandparis.ffbatiment.fr

 FFBGrandParis

La Lettre du 10 est une publication mensuelle de la FFB Grand Paris et ses Chambres professionnelles.

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION Sofy Mulle

PHOTOS Adobe Stock, DR

COPYRIGHT FFB Grand Paris-2019

CRÉATION GRAPHIQUE
manuelmoreau@icloud.com